

# REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la  
Meurthe-et-Moselle

Arrondissement de  
Lunéville

Pôle d'Equilibre  
Territorial et Rural  
Pays du Lunevillois

## DELIBERATION

### COMITE DE POLE

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre décembre à vingt heures, les Membres du Comité de pôle se sont réunis sur la convocation de M. le Président, adressée le 27/11/2024 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat Salle n°2- 1er étage - accès par le parking arrière - 11 avenue de la Libération - 54300 LUNEVILLE.

Nombre de membres dont le  
conseil doit être composé : .... **15**

Nombre de conseillers en  
exercice : ..... **40**

Date de convocation :  
**27 novembre 2024**

**Présidence :** Philippe DANIEL, Président.

#### **Etaient présents :**

Philippe ARNOULD, Jocelyne CAREL, Philippe COLIN, Philippe DANIEL, Rose-Marie FALQUE, Dominique FOINANT, Murielle GRIFFOUL, Maurice HERIAT, Jacques LAMBLIN, Jacques LAVOIL, Olivier MARTET, Thierry MERCIER, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Bruno MINUTIELLO, Bernard MULLER, Laurie PERISSE, Gérard RITZ, Evelyne SASSETTI, Christophe SONREL, Rémi VUILLAUME, René WAGNER

**Mandat de procuration :** Jean-Claude BAZIN à Philippe ARNOULD, Fabrice BOYER à Jacques LAVOIL, Pierre-Jean COURBEY à Rose-Marie FALQUE, Catherine PAILLARD à Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Matthieu SIGIEL à Gérard RITZ

**Absents :** Jean-Paul FRANCOIS, Dominique GEORGE, Christian GEX, Linda KWIECIEN

**Secrétaire de séance :** Monsieur Philippe COLIN

Membres présents.....21  
Absents ayant donné mandat de procuration.....5  
Absents.....4  
Votants.....26

#### **Délibération 2024 072**

#### **ECONOMIE**

**16 Lancement de l'étude sur l'opportunité d'une zone économique mutualisée**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
21	5	26	0	0	0

## Étude en annexe

Dans le cadre du programme Territoires d'industrie, le COPIL a validé la fiche-action 9.1 « développer un foncier économique industriel clé en main ».

Les CC du Pays du Sanon, Meurthe Mortagne Moselle, Territoire de Lunéville à Baccarat et Vezouze en Piémont, via le PETR du Pays du Lunévillois souhaitent mobiliser l'accompagnement en ingénierie de l'ANCT pour lancer une étude d'opportunité concernant la création d'une zone économique mutualisée permettant d'accueillir des activités industrielles.

Une enveloppe de 30ha a été négociée à l'échelle du territoire Pays, qu'il convient de flécher, calibrer et planifier pour qu'elle réponde aux besoins du territoire, des industries et du marché, au Schéma de Cohésion Territoriale Sud 54, aux différents documents d'urbanisme des collectivités locales (PLUI) et aux cadres réglementaires d'aménagement.

Cette démarche doit être portée par le territoire avec l'appui d'une volonté politique locale forte pour bénéficier d'une ingénierie sur-mesure répondant aux besoins exprimés clairement par le territoire.

À l'horizon 2030, les 2 territoires potentiellement concernés, à savoir la CCTLB et la CCVP, disposent respectivement d'une limite de consommation foncière de 58 ha et 25 ha. Pour la prochaine décennie, cette limite sera réduite encore de 50 %.

Aussi, la reconnaissance de la zone comme étant d'intérêt multipolitaine est un enjeu majeur. Dans le cas contraire, les limites de consommation impacteraient de manière significative la capacité de développement de la zone.

### **PHASE 1 : Caractériser la situation économique du territoire**

- Analyser le tissu économique du territoire
- Identifier les dynamiques économiques supra-territoriales
- Identifier les opportunités de développement économique
- Identifier les grands axes de développement économiques du territoire
- Analyser le potentiel de l'offre d'accueil
- Comparer avec des territoires similaires et inspirant

### **PHASE 2 : Définir un positionnement économique et le déploiement opérationnel correspondant**

- Établir un positionnement économique
- Déterminer les scénarios stratégiques
- Établir le scénario programmatique pour les 4 sites prioritaires
- Établir une feuille de route pré-opérationnelle pour chacun des sites stratégiques

Le PETR du Pays du Lunévillois en tant que maître d'ouvrage du programme Territoires d'industrie sera coordinateur de l'étude en lien avec l'agence Lorr'up.

Le coût prévisionnel de l'étude est établi à environ 45 000 € pris en charge à 80% minimum par l'ANCT.

Le reste à charge sera réparti entre les 4 communautés de communes au prorata du nombre d'habitants.

Sur proposition de Monsieur le Président et vu son rapport, le Comité de Pôle après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE le lancement d'une étude d'opportunité de création d'une offre foncière mutualisée
- AUTORISE le président à engager les démarches avec l'ANCT pour le lancement de l'étude
- AUTORISE le président à engager toutes les demandes de subventions
- AUTORISE le président à signer tout documents afférents à cette affaire
- AUTORISE le président à facturer le reste à charge aux 4 communautés de communes
- DIT que les dépenses et crédits seront inscrits au budget principal 2025 et suivants

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au  
Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Affiché le 6 décembre 2024  
Philippe DANIEL,  
Président.

